

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 20 septembre 2021**  
**à 20 heures .**

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre, vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. ANCERNE Jérôme, BARBIER Philippe, BIJAULT Joël, BLANCHE Frédéric, BOURDELAS Karine, DUVAL Corinne, GROSSE Alain, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Frédéric, LÉONI Sylvain, RICHARDSON Mireille et ROGER Michel

Absents excusés : MM. ALLAIS Héloïse ; BOSSUT Anthony (ayant donné pouvoir à DUVAL Corinne),

Secrétaires de séance : MM. BARBIER Philippe et ROGER Michel

Date de convocation : 10 septembre 2021

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2021 :**

Le compte-rendu du conseil en date du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. D 028 – 2021 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN HÉLÈNE BEAUDRON :**

Il convient pour le 23 septembre 2021 de renouveler le contrat de travail de Mme BEAUDRON Hélène, l'agent d'entretien. Il est rappelé que Mme BEAUDRON effectue 3 heures de ménage par semaine pour la mairie auxquelles se rajoute un forfait de 52 heures annuel pour le ménage de la salle des fêtes et la remise des clés lors de la location de cette dernière.

Il est proposé aux membres présents du Conseil de renouveler dans les mêmes conditions le contrat de travail de Mme BEAUDRON pour une durée de 3 (trois) ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement du contrat de travail de Mme BEAUDRON dans les mêmes conditions et pour une durée de 3 (trois) ans

**3. D 029-2021 : TARIFICATION D'UNE TABLE ET D'UNE CHAISE LORS DES ÉVENTUELLES DÉGRADATIONS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES :**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours d'une location de la salle des fêtes une table a été cassée par les locataires et qu'une tarification pour la casse d'une table ou d'une chaise n'a pas encore été prise.

Après renseignements pris auprès de différents fournisseurs, les tarifs proposés sont les suivants :

- Pour une table de 120 cm sur 80 cm en mélaminé épaisseur 18 mm : 150€ HT
- Pour une chaise : 30 € HT

Il est rappelé au Conseil Municipal que la mairie récupère la TVA et qu'il convient de prendre les tarifs des tables et chaises en HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs proposés pour le prix d'une table 150€ et d'une chaise 30€.

#### **4. D 030-2021 : DÉCISION DES SUITES A DONNER POUR LES DÉGRADATIONS LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DU 27 AU 30 AOÛT 2021 :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une reprise des clés pour la location de la salle des fêtes du week-end du 27 au 30 août 2021 plusieurs dégradations de matériel et de la salle ont été faites.

Lors de cette location, une table a été brisée et reconnu par les locataires mais la porte de connexion entre le couloir et la salle des fêtes a été fortement rayée par le chariot des tables, une deux porte coupe feu du couloir menant à la mairie a été abimée, un trou a été trouvé dans le revêtement mural de la salle des fêtes.

Le chèque de caution pour dégradations n'a pas été rendu aux locataires et les locataires avaient bien fourni une attestation d'assurance pour cette location.

Les réparations seront effectuées par l'agent technique mais il convient de prendre en compte le temps que ce dernier va passer à faire ces réparations et les achats occasionnés par la remise en état des 2 portes endommagées (pâte à bois, peinture...).

Il est également demandé aux membres présents de tenir compte de la vétusté de la table et qu'une table a été estimée à 150€ (tarif HT lors des achats de tables par lot de 10).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité, DECIDE de fixer le coût des réparations à 150€ couvrant :

- Le temps passé par l'agent technique à faire les travaux de réparation,
- L'achat des fournitures nécessaires aux réparations,
- Et le remplacement de la table cassée en tenant compte de sa vétusté.

#### **5. D 031-2021 : DÉLIBÉRATION DU PACTE DE GOUVERNANCE :**

Avec la Loi Engagement et proximité adopté fin 2019, les intercommunalités sont incitées à produire un pacte de gouvernance pour permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

Les élus d'Argentan Intercom ont décidé de réaliser ce document, par une délibération du 13 octobre 2020, sur lequel les communes membres doivent se prononcer.

Le projet de pacte de gouvernance s'appuie sur les orientations du Projet de Territoire partagé à l'issue des travaux réalisés dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Il propose d'articuler la gouvernance d'Argentan Intercom autour de plusieurs instances : le Conseil communautaire, le Bureau Communautaire, la Réunion des Vice-présidents, la Conférence des Maires et les Commissions.

Ces instances travailleront dans un esprit de cohésion et de solidarité territoriale. Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la ville locales et à la proximité de l'action publique (loi dit Engagement et proximité),

VU l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération D2020-84-ADM d'Argentan Intercom en date di 13 octobre 2020,

VU le projet de pacte de gouvernance présenté,

DONNE un avis Favorable au pacte de gouvernance.

## **6. D 032-2021 : DÉLIBÉRATION SUR LE RÉFÉRENT SIGNALEMENT (proposition du CDG61) :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents que depuis le 1er mai 2020 et suivant le décret n°2020-256 du 13 mars 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes consistant à la désignation d'un référent compétent dans ces domaines.

Les Centres de Gestion Normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leur collectivités une nouvelle mission optionnelle mutualisée référent signalement dès le 1er septembre 2021.

L'adhésion à cette mission permettra :

- Aux agents de la collectivité de faire appel, le cas échéant, au référent mutualisé des Centres de Gestion pour le recueil de leurs signalements, leur orientation vers les services et professionnels concernés ou les autorités compétentes,
- A votre collectivité de bénéficier d'un service professionnel et indépendant qui garantit la stricte confidentialité et discrétion professionnelle dans le traitement de la mission.
- De répondre aux obligations en matière de signalement.

L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite, seuls les éventuels signalements seront facturés à 335 € HT. L'adhésion à cette mission de référent signalement se fera pour une durée de 3 (trois) ans.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Mme le Maire :

CONSIDÉRANT que les Centres de Gestion peuvent eux-mêmes mutualiser le dispositif de signalement dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et proposer cette nouvelle mission optionnelle à destination de leurs collectivités affiliées et non affiliées,

CONSIDÉRANT que les Centres de Gestion Normands ont fait le choix de permettre un « dépaysement » du recueil et du traitement des signalements afin d'éviter qu'un référent n'ait à traiter des situations dont il connaîtrait les protagonistes (victimes, témoins, auteurs) dans son propre département.

Après délibération et à l'unanimité, DÉCIDE D'ADHÉRER à la mission de référent signalement et donne autorisation au Maire pour signer tous les papiers et convention relative à cette adhésion.

## **7. DELIB 033-2021 : DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE L'ETAT À LA COMMUNE DE DEUX PARCELLES ENTOURANT L'A88 :**

Mme le Maire informe que la mairie a reçu début septembre 2021 de la part de l'Etat un acte contenant transfert de propriété de l'Etat à la commune pour les parcelles

- ZP 07 dit Le Londet d'une superficie de 864 m<sup>2</sup>
- ZP 023 dit le Fouteau d'une superficie de 4.775m<sup>2</sup>

Soit 5.639 m<sup>2</sup> de terrain aux abords de l'A88 à titre gratuit conformément à la directive du Ministère de l'Equipement du 13 Avril 1976 publié au Bulletin Officiel de la Direction Générale des Impôts le 29 juin 1976.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de NE PAS DONNER SON ACCORD pour la rétrocession de ces deux parcelles à la commune.

## **8. DELIB 034-2021 : ETUDE DU DEVIS DE L'ENTREPRISE SCELLEUR PAYSAGE POUR L'AIRE DE JEUX FRANÇOIS MARTIN :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que pour la mise en place de l'aire de jeux du lotissement François MARTIN il est nécessaire de faire

- le terrassement avec un décaissement et la pose d'un géotextile,

- la confection de dallage en béton pour la poubelle et pour la table de pique-nique,
- La pose de clôture et de portillon des deux côtés de l'aire de jeux,
- L'engazonnement.

Le devis de l'entreprise s'élevé à 3 783€55 HT soit 4 540€26 TTC.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité ACCEPTE le devis de Scelleur paysage pour un montant de 4 540€ 26TTC dont les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2152 : Installation de voirie.

### **9. DELIB 035-2021 : ETUDE DE DEVIS POUR DES BOUCHONS ET DE LA PEINTURE POUR LES HYDRANTS :**

Suite au passage du SDIS 61 pour le contrôle périodique au mois de juillet 2021, il apparait qu'il manque au total trois bouchons pour deux hydrants et qu'il est nécessaire de repeindre 5 hydrants sur les dix en fonction sur la commune.

Après informations prises auprès de quelques entreprises il est proposé pour

- les bouchons d'hydrants l'entreprise SOVAL CAEN à IFS, un devis de 289.05 € HT pour 2 lot de 3 bouchons de taille différentes,
- pour la peinture rouge RAL spécifique demandé par le SDIS
  - l'entreprise SOVAL CAEN propose un devis à 94€ 15HT le kilos soit 112€98 TTC le kilos,
  - l'entreprise BRICOMARCHE , un devis à 29€90TTC les 0,5L (soit 59€ 80 le litre) ou 71€90 € TTC le pot de 2 litre (soit 35€ 95 TTC le litre),
  - l'entreprise DISTRICO- AGRIAL, propose un devis à 29€90 les 0.5 litre (soit 59€80 le litre) ou 72€95 TTC les 2 litres (soit 36€48 TTC le litre)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité DECIDE :

- D'ACCEPTER le devis de SOVAL CAEN pour les 2 lot de bouchon pour Hydrants
- D'ACCEPTER le devis de DISTRICO ou l'entreprise BRICOMARCHE pour l'achat de la peinture en pot de 2 litres.

### **10. DELIB 036-2021 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR DES COURS D'ART FLORAL**

Mme VIENNE Sophie fleuriste à MOULINS-SUR-ORNE, demande les conditions de la mise à disposition de la salle des fêtes à raison d'une fois par mois pour donner des cours d'art Floral aux Particuliers. Ce sont des cours 1H 30 environ pour 5 personnes minimum au tarif de 25 – 30 euros suivant le matériel et le thème sur réservation.

Mme VIENNE commence son activité cette année et a déjà programmé ses cours sur la commune de MOULINS-SUR-ORNE un mardi soir par mois aux environs de 18H30 ainsi qu'à RÔNAI les jeudi soir.

Il est demandé au Conseil Municipal si cette activité pourrait être intéressante à proposer sur la commune.

Le conseil est également informé que Mme LEMELLEDO qui faisait des séances de relaxation dans la salle des fêtes le jeudi soir, n'a pas renouvelé sa demande pour cause de l'épidémie de COVID.

De même, Mme le Maire rappelle que la mise à disposition de la salle des fêtes ne peut se faire du vendredi matin au lundi soir pour les locations et pour les diverses réunions, et que l'école utilise la salle des fêtes les matinées pour le sport des enfants en cas de mauvais temps.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, NE PEUT PROPOSER à Mme VIENNE de créneaux pour la mise à disposition de la salle des fêtes d'OCCAGNES compatible avec son atelier d'Art Floral.

## 11. QUESTIONS DIVERSES :

- a. Début des travaux de l'enfouissement de réseau au niveau du lieu-dit Bellevue début septembre 2021.
- b. La CDC a commencé les travaux de raboutage et d'enrobé au niveau des Marais et du Bas de la Rue
- c. Information sur l'implantation de l'aire de jeux au lotissement François MARTIN. Les jeux ont été installés la semaine dernière mais ne sont pas encore ouverts au public pour l'engazonnement. Les jeux seront ouverts au printemps prochain.
- d. Mme DUVAL Corinne informe le Conseil Municipal que la mairie achète tous les ans pour 300€ de raticide et le distribue aux administrés en faisant la demande. Il est décidé par le Conseil d'informer la population et que la distribution se fera uniquement aux horaires d'ouverture de la mairie sous contrôle de signature et d'en limiter la distribution à 1 sceau par famille et par an.
- e. Mme DUVAL Corinne informe le conseil que le Mat de Mesure des éoliennes a été retiré en début Septembre.
- f. Compte rendu de la réunion appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale par M BIJAULT Joël lors d'une réunion en Juillet à la CDC
- g. M ANCERNE Jérôme propose la location d'une nacelle auprès de l'entreprise Axel pour l'entretien des arbres au lavoir d'Occagnes ainsi que la location d'une pelle pour abattre le mur en pierres face à la salle de réunion de la mairie. Mur sur lequel sont posées, en général, les affiches électorales. Les membres du Conseil sont invités à participer à cet entretien de la commune qui se déroulera le samedi 23 Octobre 2021.
- h. Plusieurs conseillers demandent ce qui est fait pour les jeunes qui font du tapage dans les allées du Château. Mme le Maire informe que les gendarmes ont déjà été appelés et qu'ils ont déjà fait des contrôles d'identité des jeunes mais que ces jeunes ne font aucun délits répréhensibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire

ANCERNE Jérôme

BARBIER Philippe

BOURDELAS Karine

BIJAULT Joël

ROGER Michel

BLANCHE Frédéric

DUVAL Corinne

GROSSE Alain

LÉONI Sylvain

KHATTABI Abderrahim

RICHARDSON Mireille

LAIGNEL Frédéric